

Agent de service de remplacement

➤ *La reconnaissance d'un métier*



Professionalisme

Adaptabilité

Polyvalence

Savoir-faire



Une qualification reconnue



Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) *Agent de service de remplacement* a été conçu par et pour les professionnels de l'agriculture.

Reconnue au niveau national, cette qualification répond aux besoins :

- **des agents de remplacement**, désireux d'une reconnaissance de leurs compétences par l'obtention d'une qualification professionnelle,
- **des services de remplacement**, soucieux de professionnaliser et de fidéliser leurs agents afin de répondre efficacement aux attentes de leurs adhérents,
- **des agriculteurs**, utilisateurs des services de remplacement en attente d'une prestation de qualité.

Accessible par la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par la voie de la formation, le CQP s'adresse aussi bien aux agents de remplacement en poste qu'aux futurs salariés.

Huit modules de certification

> Trois modules de certification communs

1	Spécificités du métier : compréhension de la situation, adaptation au contexte, prise de consignes, communication.
2	Conduite, réglage et entretien courant du matériel : tracteurs, automoteurs, outils.
3	Maintenance des bâtiments et des abords : travaux simples de maçonnerie, réparations simples sur circuit d'eau et d'évacuation des eaux usées, travaux d'entretien extérieurs.

> Trois ou quatre modules dans les domaines de spécialisation

La spécialisation est choisie par l'agent de service de remplacement en tenant compte des productions régionales.

Exemples de domaines de spécialisation :

- Bovins lait (4 modules)
- Bovins allaitant (3 modules)
- Elevage porcine (4 modules)
- Cultures (4 modules)
- Viticulture (4 modules)
- ...

> Un ou deux modules de travaux complémentaires

Ce ou ces modules sont choisis parmi les domaines de spécialisation ci-dessus pour développer la polyvalence de l'agent de service de remplacement.



Bulletin de candidature *CQP Agent de service de remplacement*

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

..... Code postal :

Ville : Téléphone :

Statut Salarié Demandeur d'emploi
 Autre, précisez

Pour les salariés en activité, nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

Niveau de formation

- Niveau I BAC +5
- Niveau II BAC +3
- Niveau III BAC +2
- Niveau IV BAC
- Niveau V BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP
- Niveau VI Fin de scolarité obligatoire

Diplôme obtenu le plus élevé :

.....

Certification professionnelle obtenue (CQP,RPP) :

.....

Expérience

Si vous avez au moins trois années d'activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec le CQP, dont 3 200 heures de pratique professionnelle en service de remplacement, vous pouvez bénéficier de la Validation des acquis de l'expérience* (VAE).

Souhaitez-vous recevoir un dossier de VAE ?

OUI NON

Date et signature

* La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du CQP Agent de service de remplacement à partir d'un dossier rempli par le candidat et suite à un entretien avec un jury de validation composé de professionnels (employeurs et salariés).

Bulletin de candidature

CQP **Agent de service** **de remplacement**

Remplissez le verso de ce bulletin de candidature et renvoyez-le par courrier à la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en Agriculture à l'adresse suivante :

CPNE en Agriculture

11, rue de la Baume

75008 Paris

mail : cpne@fnsea.fr



CQP mode d'emploi

> A qui s'adresse le CQP ?

- Aux salariés.
- Aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Aux demandeurs d'emploi.

> Comment l'obtenir ?

Le CQP *Agent de service de remplacement* est délivré par un jury de professionnels selon trois modalités :

- au terme d'un parcours de formation sanctionné par des épreuves d'évaluation,
- par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier d'au moins trois années d'activité en rapport avec le CQP, dont 3 200 heures de pratique professionnelle en service de remplacement,
- en combinant VAE et parcours de formation.

> Quelles sont les modalités de financement ?

Le CQP *Agent de service de remplacement* peut être financé dans le cadre des différents dispositifs gérés par le FAFSEA : plan de formation, Congé individuel de formation (CIF), période de professionnalisation, Droit individuel à la formation (DIF), contrat de professionnalisation.

> Pour en savoir +

- Fédération nationale des services de remplacement (FNSR)
14, rue la Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 29 87 - Fax : 01 40 17 08 66 - www.fnsr.fr
- FAFSEA : contactez votre délégation régionale dont les coordonnées sont disponibles au 01 70 38 38 38 ou sur le site Internet www.fafsea.com, espace *Contacts régionaux*.



Fonds national d'Assurance
Formation des Salariés
des Exploitations et
entreprises Agricoles

Agent de service de remplacement en agriculture

➤ Un métier d'avenir qui allie compétences techniques et qualités humaines

L'agent de remplacement est **salarié d'un service de remplacement**.

Une mission : remplacer un exploitant agricole qui souhaite ou qui est contraint de quitter momentanément son exploitation, pour une durée variable (de quelques heures à plusieurs semaines) et pour différentes raisons (maladie, accident, maternité, paternité, congés, responsabilités professionnelles, formation).

Des activités : elles sont très diverses car il intervient à n'importe quel moment de l'année et sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture-élevage...).

Des responsabilités : assurer la continuité des travaux sur l'exploitation, donner satisfaction à l'exploitant, fournir une prestation de qualité.

Ses atouts : posséder les compétences techniques nécessaires et au-delà...

- Aimer le changement
- Savoir s'adapter
- Être réactif
- Savoir travailler en autonomie
- Savoir gérer son temps
- Organiser son travail

Sa qualification : un Certificat de qualification professionnelle (CQP) *Agent de remplacement en agriculture* accessible par la formation et par la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Karine, 23 ans,
agent de remplacement
depuis 5 ans

« Durant mes études, je faisais des remplacements pendant les week-ends et les vacances. Depuis, après mon BTS, je suis devenue titulaire et du coup j'ai pu m'acheter une voiture. On apprend énormément en passant de ferme en ferme. Rigueur, discrétion, communication sont des qualités requises pour un tel poste qui nécessite aussi d'être adaptable. Il nous arrive souvent d'être seul sur l'exploitation. Il faut donc être autonome et acquérir la confiance de l'agriculteur. »

Hugues, 25 ans,
agent de remplacement depuis 4 ans

« Pour moi, le service de remplacement n'a que des avantages. On apprend en permanence, on découvre des techniques différentes, des pratiques originales. Et surtout, j'apprécie le côté relationnel de la fonction. Les échanges avec les exploitants sont importants. Les gens nous font très vite confiance, ce qui facilite encore plus le travail et la prise de responsabilité. La confiance que l'on nous accorde est très valorisante. C'est toujours stimulant de sentir que sa compétence est reconnue et utilisée. »



Fonds national d'Assurance
Formation des Salariés
des Exploitations et
entreprises Agricoles

Les services de remplacement en agriculture

Un service de remplacement est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement, géré par des agriculteurs et qui emploie des salariés, hommes et femmes, que l'on appelle *agents de remplacement*.

Grâce à leurs 10 000 agents, les 500 services de remplacement présents sur le territoire répondent aux besoins croissants des agriculteurs. Dans leur démarche qualité, les services de remplacement prennent en compte les attentes professionnelles de leurs agents.

Au travers des rencontres annuelles, des journées et parcours de formation, les agents des services de remplacement partagent leurs expériences et peuvent acquérir de nouvelles connaissances. Ainsi, chaque jour plus performants, ils sont les principaux acteurs du service auprès des agriculteurs.

**Daniel, 43 ans,
agent de remplacement
depuis 25 ans**

« Je fais ce métier depuis 25 ans. Après mes études, je me suis tout simplement dit : « je veux faire salarié agricole ». Cela me plaît d'aller à droite et à gauche, de rencontrer d'autres personnes. Et puis, à la fin du mois, c'est net ! Je me sens bien dans ce métier, je suis encadré. Je peux suivre des formations et ainsi échanger avec d'autres agents sur notre profession. »

> Pour en savoir +

Contactez la Fédération nationale des services de remplacement (FNSR) ou le service de remplacement de votre département dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet www.fnsr.fr, espace *Nos structures*.

**Yannick, 21 ans,
agent de remplacement depuis 2 ans**

« Travailler dans un service de remplacement, c'est une bonne expérience avant de s'installer. Bien sûr, on ne sait jamais où l'on va tomber et si personne n'est là pour me montrer, je dois me débrouiller seul. Mais, ça m'apprend à faire face à toutes les situations et à m'adapter. Cela permet de voir beaucoup de systèmes d'exploitation, plusieurs méthodes de travail. Grâce à mes différentes missions, je me tisse un important réseau de relations. Cela me sera utile dans la préparation de mon installation. Et par-dessus tout, lors des remplacements pour congés, c'est très plaisant de permettre à des agriculteurs de souffler un peu et de sortir de chez eux. »



Fonds national d'Assurance
Formation des Salariés
des Exploitations et
entreprises Agricoles